

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Le Noyer des Jardies

Voici nos députés partis, écrit Félix Duquesnel dans le *Petit Bleu de Paris*. « Bon voyage ! » est le cri de soulagement que pousse le pays tout entier, quand se disperse la horde jacassante du Palais-Bourbon. On n'est jamais plus content que lorsqu'elle n'est plus là. C'est la tranquillité qui commence.

Ils font vraiment si belle besogne, nos députés, qu'on devrait leur appliquer la théorie chinoise, en matière médicale. Dans l'Empire du Milieu, plus malin qu'il n'en a l'air, quand le Chinois se porte bien, il paye des honoraires à son médecin, mais dès qu'il tombe malade, il cesse de payer, et le docteur ne touche plus rien. Eh bien, sous le régime parlementaire, les députés ne devraient être payés que quand ils ne siègent pas ; dès qu'ils siègent les appointements devraient être suspendus. Par ce moyen, ils siègeraient rarement, peut-être même jamais, et, alors... la Bourgogne serait parfaitement heureuse !

Enfin les voilà donc partis, c'est l'essentiel, mais ils sont partis sans boucler. Car vous remarquerez qu'ils ne bouclent jamais. On dirait même qu'ils ont peur de se faire mal aux mains en serrant la courroie, et qu'ils craignent de s'écorcher, avec l'ardillon.

En attendant, ils nous laissent en tête-à-tête avec un budget de « trois milliards cinq cent millions » en chiffres ronds ! — une belle rondeur, n'est-ce pas ? — ce qui, constatons-le, à titre de curiosité, nous constitue en hausse de plus de « quinze cent soixante millions » sur le budget de 1869, qui fut le dernier compte régulier du second empire, puisque celui-ci se soldait exactement au chiffre déjà imposant de 1,937,213,341 francs.

On nous objectera bien que la guerre de 1870 et la Commune qui vint ensuite ont laissé, derrière elles, une queue de passif respectable. Ceci est exact ; de ce chef, nous avons une « douloureuse », oh ! très « douloureuse » à acquitter, et l'addition annuelle s'en élève au chiffre de « trois cent quarante millions » environ, ce qui est déjà d'aimable coquetterie.

Quand vous aurez défalqué cette somme, il restera l'effroyable différence de « douze cents millions d'impôts que nous payons de plus qu'en 1869 !..... »

Ces douze cent millions d'excédent, quelle en est l'origine ? L'origine, elle est bien simple, c'est le gaspillage, ce gaspillage, conséquence presque fatale du régime parlementaire tel que nous le subissons. C'est l'égoïsme étroit, l'esprit provincial, la surenchère électorale substitués à l'esprit national et à l'intérêt patriotique ; c'est la maladie dont nous languissons et dont nous périrons si nous n'y portons remède au plus vite, car il n'y a pas de temps à perdre.

Ce n'est pas en un tour de main, d'ailleurs, que s'est réalisée la catastrophe, ce n'a été ni un parti pris, ni une révolution financière ; le fait est bien plus grave, le mal est bien plus dangereux, l'abcès s'est formé par une progression annuelle, régulière, qui a fonctionné avec un mouvement automatique, produit d'une même cause engendrant mêmes effets. C'est le flot montant d'une marée irrésistible, inconsciente, qui ne s'arrête pas ; c'est l'effort d'une imbecillité indifférente et irresponsable.

En 1874, le territoire étant libéré, les

emprunts nécessaires pour la rançon et les frais de guerre étant réalisés, le budget régulier s'établit à « deux milliards six cent vingt-trois millions », on pouvait croire que là était la normale maximum, et qu'on n'irait guère au-dessus ; hélas ! on avait compté sans les appétits électoraux qui, tous les ans, ont fait grimper l'étiage dans la moyenne de 35 à 40 millions, sans s'arrêter jamais ; pour en arriver au chiffre invraisemblable d'aujourd'hui.

Et la mer montait toujours !

Et ces bonnes gens dont la sottise est naïve et qui sont financiers... comme la lune, ne se disent pas ainsi que Gros-René, que :

...Trop chargé, l'essieu casse ;

qu'il vient un moment où la progression des ressources ne correspond plus à celle des dépenses, et que nous sommes arrivés à ce moment-là, tout proche de la ruine.

Rien ne les arrête, ils s'en fichent comme d'un bigarreau, et pourvu que l'arrondissement y trouve son compte et les renomme, le reste n'est rien. Et, à coups d'amendements ils grossissent la besace à outrance, en dût-elle crever. Si par hasard, on les repousse, leurs amendements, ils ne se découragent pas pour si peu, ils reviennent à la charge, les déguisent, les maquillent, et bon gré, mal gré, on finit par les voter ; c'est tout ce qu'ils demandent, et c'est ainsi quese fait l'ascension des milliards.

Ce qui est amusant par exemple c'est la « Marseillaise des Economies » ; on la chante tous les ans, ça n'engage à rien. Il y a une dizaine d'années qu'on a voté la suppression des sous-préfets comme rouage inutile et coûteux. Ils ne s'en portent pas plus mal. Dame, les députés ont des fils, des neveux ou des cousins à placer ; les sous-préfectures c'est une ressource. Tous les ans, on agite la question de réduction ou de suppression des Trésoreries générales. Soyez calme, c'est platonique, jamais on ne touchera à ces beaux fromages de Hollande, où les rats parlementaires se taillent des grottes de retraite en pâte grasse.

En attendant, le coup de l'étrier a été un petit déficit supplémentaire de dix millions.

Allons, bon Peytral, taïaut ! taïaut ! ! cherche, apporte !

Et le bon Peytral, tout frétilant, s'est mis en quête. Mais pas commode à trouver, l'argent, et vous entendez d'ici les hurlements du patient dont on retournerait les poches.

Apporte, bon Peytral, apporte ! tout beau !

Et il a apporté une conception géniale ; la publicité sur les boîtes d'allumettes :

« Le meilleur chocolat, c'est le chocolat Menier. Méfiez-vous des contrefaçons. »

« Le meilleur des purgatifs, c'est l'eau de Rubinat. Avec elle, pas de coliques. »

« Si vous toussiez, prenez des pastilles Géraudel », ou bien encore « Madame Antonio, massage intime. »

Pourquoi pas, après tout ? L'Etat, déjà débitant de tabac et marchand d'allumettes, peut bien se faire aussi entrepreneur de publicité, il a tant de surfaces à exploiter !.....

Quand donc finira le gâchis ?

J'ai oui raconter que, par une douce soirée d'automne, Gambetta, assis dans son jardin, aux Jardies, à Ville-d'Avray, et devisant avec quelques amis, avait vu s'abattre sur le fameux noyer de Balzac une bande de corneilles. Celles-ci s'y ébattaient joyeuses, croassant, voletant de branche en

branche, coupant follement, à coups de bec, les noix demi-sèches qui pleuvaient dru comme grêle, claquant sur le sol durci.

Quelqu'un ayant voulu jeter une pierre aux oiseaux pour les chasser, Gambetta l'arrêta de la main :

— Gardez-vous de les troubler, dit-il, ne voyez-vous pas que ce sont les députés qui discutent le budget !

Et il se mit à rire, de son rire malin de Génois sceptique et bon enfant, tout en haussant ses larges épaules.

Hélas ! sera-ce donc toujours comme sur le noyer des Jardies !

Le Congrès antialcoolique

M. Jules Lejeune, ministre d'Etat, sénateur du royaume de Belgique, président du comité permanent des Congrès internationaux contre l'alcoolisme, a ouvert mardi matin, à neuf heures, à Paris, la septième session de ces Congrès.

L'école de médecine, siège du Congrès, avait été décorée à cette occasion des drapeaux des divers Etats représentés. Le grand amphithéâtre où doivent se tenir les séances du Congrès était également orné de tentures rouges et de faisceaux de drapeaux.

Le médecin inspecteur Dieu et M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, représentaient les ministres de la guerre et de l'instruction publique.

M. Lejeune a proposé à l'assemblée, fort nombreuse dès la première heure, l'élection du bureau définitif du Congrès, qui a lieu par acclamation.

Le docteur Legrain, président du Congrès, a prié les délégués des Etats étrangers de prendre place dans l'hémicycle, puis il a prononcé un discours souvent applaudi.

M. Legrain a exposé les efforts dus à l'initiative privée dans les différents pays, pour combattre l'alcoolisme et souligné le succès de ces efforts.

On a entendu après lui M. de Vauckleroy, secrétaire du comité permanent, qui a exposé les travaux de la commission depuis le Congrès de Bruxelles.

La séance a pris fin après une allocution très applaudie de M. Hocquart, délégué du gouvernement belge, et des déclarations des représentants européens.

Le Congrès s'est divisé en trois sections : sciences médicales et hygiène, économie politique et sociale et législation, enseignement, éducation et propagande.

M. Jules Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, assisté de M. Monod, directeur de l'Assistance publique, a ouvert officiellement l'après-midi, le septième Congrès international contre l'alcoolisme.

Il a été reçu par MM. Legrain, président du Congrès ; Boissier, secrétaire général, et les membres du bureau.

Le ministre de la guerre s'était fait représenter par le médecin inspecteur Dieu, et le ministre de l'instruction publique par M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire.

Au nom du gouvernement, M. Jules Legrand a souhaité la bienvenue aux membres du Congrès. Il se félicite à tous égards qu'on ait choisi la France pour la réunion du septième Congrès.

D'abord, il est incontestable que le génie français donne aux idées justes et saines une incomparable puissance d'expansion et de rayonnement.

Puis on doit malheureusement reconnaître que la France traverse une période critique. Sans doute, elle est le pays de Rabelais et de Desaugiers, et ne veut pas renier ses traditions, mais le bon vin de France et les joyeux propos qu'il engendre sont tout autre chose que le triste alcool et ses fureurs bestiales.

Les ravages du phylloxéra ont fait perdre dans beaucoup de régions l'habitude de boire du vin ; on l'a remplacé par l'alcool avec d'autant plus de facilité que la France est une des contrées où l'on produit le plus cette substance.

Ce qui est certain, c'est qu'actuellement nous sommes au premier rang parmi les nations les plus alcoolisées. En outre, tandis que chez d'autres peuples, qui se trouvent au même point que nous, la consommation décroît, elle augmente dans notre pays. Or, s'il est vrai que l'abus des boissons alcooliques a des conséquences déplorable au point de vue financier, au point de vue

physique, au point de vue intellectuel et moral, on avouera que nous sommes en présence d'un véritable péril national.

M. Jules Legrand montre que, d'ailleurs, des efforts législatifs ont été tentés pour combattre le fléau. Il rappelle la loi sur l'ivresse manifeste et salue le grand nom de Théophile Roussel, président d'honneur du Congrès. Il rappelle également la discussion sur le régime des boissons, les discours du docteur Lannelongue à la Chambre, et du docteur Labbé au Sénat.

Le Parlement a réussi à opérer le dégrèvement des boissons hygiéniques. Tout dernièrement, M. Siegfried a déposé une proposition de loi sur la réglementation des cabarets.

L'orateur déclare qu'il importe de relier ces efforts épars, de coordonner ces énergies. Aussi bien pour que l'œuvre législative soit réellement efficace, il faut agir sur les mœurs, préparer en quelque sorte le terrain social.

Le sous-secrétaire d'Etat indique le rôle que doit jouer l'initiative privée. Il fait l'éloge du docteur Legrain et de ses dévoués collaborateurs. Il expose les résultats obtenus par les Sociétés de tempérance, surtout depuis quatre ans, grâce à la création de l'Union française antialcoolique (fondateur, le docteur Legrain), qui compte actuellement 30,000 membres et 435 Sociétés locales.

L'orateur signale les encouragements donnés par les pouvoirs publics, notamment l'introduction officielle de l'enseignement antialcoolique dans les programmes des écoles primaires et normales, sur l'initiative de M. Poincaré ; et la circulaire de M. Rambaud, invitant les instituteurs à fonder dans leurs écoles des Sociétés enfantines de tempérance ; la propagande par la parole, par la brochure et par l'image. Il dit que le ministre actuel de l'instruction publique, M. Georges Leygues, est décidé à s'avancer résolument dans cette voie.

On connaît ses sentiments à l'égard du Congrès, auquel il a fait accorder par le Parlement une importante subvention. Il aurait tenu à présider lui-même cette séance d'ouverture, si d'impérieuses obligations ne l'avaient appelé à Toulouse, où, par un heureux essai de décentralisation, doit se tenir pour la première fois le Congrès annuel des Sociétés savantes.

L'action publique et individuelle contre les progrès de l'alcoolisme sera stimulée par ce septième Congrès. L'orateur se réjouit du succès extraordinaire de cette manifestation. En effet, le Congrès compte 1,000 adhérents ; 150 Mémoires sont annoncés. Enfin, le Congrès compte un grand nombre de délégués de tous les gouvernements et des Sociétés savantes de tous les pays.

M. Jules Legrand remercie les délégués étrangers du bel exemple de solidarité internationale qu'ils viennent de donner.

« Dans vos personnes, dit-il, je remercie et je salue les souverains et les Etats que vous représentez. »

Passant ensuite aux délégués français, l'orateur cite les hautes personnalités inscrites : MM. Barbier, premier président honoraire de la Cour de cassation ; le général Gallieni, gouverneur de Madagascar ; Octave Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Jules Claretie, de l'Académie française ; le docteur Bouchard, de l'Institut ; le docteur Brouardel, doyen de la Faculté de médecine.

Le clergé donne le concours le plus dévoué à l'œuvre du Congrès. Parmi les adhérents, on peut citer le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux ; M. Foucault, évêque de Saint-Dié ; M. Turinaz, évêque de Nancy.

M. Jules Legrand dit qu'à cet égard, la conférence annoncée pour mercredi soir est particulièrement caractéristique. Elle a pour titre : « Le clergé et les ministres des divers cultes dans la lutte contre l'alcoolisme. »

Les deux orateurs qui doivent traiter cette question sont M. l'évêque Turinaz et M. le pasteur L. Rochat, de Genève, président fondateur de la Société de tempérance de la Croix-Bleue. Il y a là une manifestation suggestive de l'accord de toutes les confessions pour accomplir une tâche d'hygiène, de moralité et de relèvement.

L'orateur espère que le septième Congrès ouvrira pour notre pays une ère nouvelle. Tous les citoyens doivent engager la lutte, surtout ceux qui par leurs fonctions sociales peuvent agir le plus efficacement, prêtres, professeurs, médecins, magistrats, soldats, etc., etc.

M. Jules Legrand insiste sur le rôle qui appartient aux femmes dans cette campagne. Il montre que l'on peut faire ici de l'excellent féminisme. L'homme n'abusera plus de l'alcool si la femme qui trop souvent, hélas ! l'imite aujourd'hui, s'évertue à l'empêcher de boire le poison.

Le sous-secrétaire d'Etat termine en demandant la conspiration des intelligences, des volontés et des coeurs contre ce qui tue le corps et l'âme.

« Il faut, dit-il, prêcher et organiser une sainte croisade pour le triomphe de la raison sur une bestialité d'autant plus hideuse qu'elle est contraire à la nature, pour le salut de la race et la noblesse de l'être pensant, pour le patrimoine commun de l'humanité.

» Mesdames, Messieurs, au nom du gouvernement de la République, je déclare officiellement ouvert le septième Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques. »

L'affaire Dreyfus

Le dossier de l'affaire

Le grand fait de la semaine est la publication par le *Figaro*, du dossier de l'enquête de la Cour de Cassation.

Spirituellement, notre confrère a déclaré que « puisque le ministère avait promis la lumière, il ne verrait sans doute aucun inconvénient à ce que son désir fut exaucé », ce à quoi le ministère a répondu par des perquisitions et des menaces de poursuites.

Cela signifie-t-il que le gouvernement avait l'intention de tronquer la publication ? Il est curieux de voir combien les hommes, même les plus intelligents, ont de la peine à comprendre leur temps et à se mettre d'accord avec lui. Etait-il possible, voyons, qu'un volume fut imprimé à 80 exemplaires sans que ceux qui avaient intérêt à le connaître en sussent le contenu ? En admettant, encore, qu'il y ait eu une indiscrétion, qui dit que ce n'est pas le ministère lui-même qui l'a commise, ne voulant pas prendre la responsabilité de la publication d'un document qui lui aliénerait les nationalistes et les antisémites ?

Bénêts, qui vous figurez que la politique se fait comme M. Millevoix fait du patriotisme et M. Déroulède des coups d'Etat !.....

PATY DE CLAM

Nous n'avons trouvé jusqu'à présent ni un nationaliste, ni un membre de la Ligue des patriotes, ni un membre de la Ligue de la Patrie française, ni un républicain, ni un conservateur, pour prendre la défense de M. du Paty de Clam.

Qu'attend M. le ministre de la guerre pour agir ? A-t-on attendu pour traduire Esterhazy devant un conseil d'enquête ?

La culpabilité ou l'innocence de Dreyfus n'a rien à voir là-dedans.

Les incorrections du lieutenant-colonel, les manquements à ses devoirs ne se comptent plus : ils s'affirment, ils s'étalent cyniquement, impudemment. Que faut-il de plus à M. le ministre de la guerre ?

Ce n'est pas tout ; ou M. du Paty a dit pour une fois la vérité, lorsqu'il soutint avoir mis M. le général Gonse en garde contre le faux Henry, et M. le général Gonse a une grosse responsabilité, ou M. du Paty n'a pas dit la vérité, et il laisse planer, sur M. le général Gonse, l'accusation mensongère d'avoir connu le faux Henry et de n'avoir rien dit ; il insulte ainsi gratuitement un de ses chefs, et il ne saurait échapper à la juste condamnation qui l'attend.

M. Charles Dupuy reconnaîtra la parfaite justesse de ce dilemme.

Quant à la déposition de M. le président du Conseil, elle est faite de *s'il m'en souvient, de j'en ai entendu parler et de je crois me souvenir*. On ne vit jamais chef de gouvernement plus mal renseigné, en 1894, et on comprend qu'il ait tenu ce propos : « Je me demande si nous n'avons pas été victimes, en 1894, d'une mystification. »

Nous attendrons la fin de la déposition de M. Cavaignac pour l'apprécier.

Mais si M. du Paty de Clam avait réellement soupçonné le faux Henry, s'il en avait fait part à ses chefs, on se demande comment M. Cavaignac a pu lire à la tribune, comme authentique, une pièce dont M. le général Gonse aurait connu le caractère apocryphe.

Avant de partir pour la côte d'Azur, M. le ministre de la guerre nous doit de faire la lumière.

Le Petit Bleu.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Lockroy

M. Lockroy, ministre de la marine, accompagné de M. Guillain, ministre des colonies ; de M. Ignace, directeur de son cabinet civil ; du commandant Darriens, chef de son cabinet

militaire ; du lieutenant de vaisseau Bérard, son secrétaire particulier, s'est rendu lundi à Dunkerque.

A l'arrivée du train le cortège se forme, traverse le pont du chemin de fer et les principales rues et arrive à l'hôtel de la sous-préfecture. Les troupes de la garnison, les douaniers et de nombreuses Sociétés forment la haie. Les musiques militaires, municipales et celles des Sociétés jouent sur le passage du cortège. MM. Lockroy et Guillain sont acclamés aux cris de : « Vive la République ! »

Un ouvrier franchit la haie et veut s'approcher de la voiture ministérielle. Il est arrêté. Il déclare qu'il voulait acclamer son député, et il est relâché peu après.

Au cours de la réception, M. Lockroy a prononcé un discours dans lequel il a parlé de l'élection présidentielle et de la concentration républicaine.

Après avoir visité le port et la grande forme de radoub, les ministres sont repartis du port et se sont rendus à la Chambre de commerce.

Le soir, a eu lieu une grande retraite aux flambeaux. Un grand banquet de 200 couverts a été offert à l'hôtel des sapeurs-pompiers, par la Chambre de commerce. La salle était merveilleusement décorée. Plusieurs discours ont été prononcés.

Le ministre de la marine est parti ensuite pour Boulogne.

M. Delcassé dans l'Ariège

M. Delcassé a quitté Paris lundi. Après quelques jours de repos, le ministre assistera, la semaine prochaine, à la session du Conseil général de l'Ariège, dont il est membre.

Déplacements ministériels

M. Ch. Dupuy, président du conseil, qui, comme on le sait déjà, part ce soir avec le Président de la République pour Valence et Montélimar, quittera M. Loubet à l'issue de ce voyage dans la Drôme, lors du passage à Lyon.

M. Charles Dupuy passera la journée de samedi à Lyon, à titre privé, et en repartira le soir pour se rendre au Puy, où il assistera, dans l'après-midi de dimanche prochain, à un grand banquet qui lui est offert par souscription.

A ce banquet M. Dupuy prononcera un discours politique.

Le président du conseil séjournera au Puy le mardi soir et rentrera à Paris le mercredi 12 avril.

La plupart des autres ministres vont s'absenter : M. Peytral part demain pour les Bouches-du-Rhône, où M. Krantz doit également passer deux jours pour visiter l'étang de Berre.

M. Guillain, qui est rentré à Paris ce matin, doit aller dimanche à Lille pour représenter le gouvernement à une cérémonie locale avec M. Viger.

Lundi prochain, six ministres et un sous-secrétaire d'Etat vont dans leurs départements respectifs, assister à l'ouverture de la session des Conseils généraux dont ils sont membres. Ce sont : MM. Paul Delombre (Basses-Alpes), Delcassé (Ariège), Lebreton (Calvados), Viger (Loiret), Guillain (Nord), Krantz (Vosges), et Mougeot (Haute-Marne).

Les Ligues

M. Fabre, juge d'instruction, vient de rendre son ordonnance dans l'affaire de la Ligue antisémite de France.

En vertu de cette ordonnance, M. Jules Guérin, président de la dite Ligue, est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour infraction à l'article 291 du Code pénal sur les sociétés non autorisées.

Un chemin de fer en Guinée

M. Guillain, ministre des colonies, déposera sur le bureau de la Chambre, dès la rentrée de mai, un projet de loi auquel il attache une grande importance, et qui tend à autoriser la construction d'un chemin de fer dans la Guinée française. Ce chemin de fer partirait de Konakry, monterait vers le Fouta Djallon et atteindrait le haut Niger au point même où il devient navigable.

La mission Marchand

Le croiseur *le d'Assas*, commandant Rioux, allant chercher le commandant Marchand et les membres de sa mission, est parti mardi soir à cinq heures de Toulon pour Djibouti.

Lorsque le navire a franchi les passes de la rade, la musique du cuirassé *Charles-Martel* portant pavillon du contre-amiral

Roustan, commandant en second de l'escadre, a joué la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. Les marins du *d'Assas* ont répondu aux cris de : « Vive la marine ! vive la France ! »

L'escadre de la Méditerranée

A la suite de la décision du gouvernement d'envoyer l'escadre de la Méditerranée saluer le roi et la reine d'Italie, à l'occasion de leur prochain voyage en Sardaigne, le vice-amiral Fournier a reçu l'ordre de tenir la force navale dont il a le commandement, prête à appareiller à la fin de la semaine. Les navires désignés pour le voyage vont compléter immédiatement leur armement.

En quittant Toulon, l'escadre française se rendra directement à Cagliari.

Mort de M^{me} Michelet

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M^{me} Michelet, veuve du grand historien. Elle a succombé à un refroidissement dégénéré en pleurésie et fluxion de poitrine, et sa fin est due à une imprudence généreuse.

M^{me} Michelet était née le 19 octobre 1826 à Montauban.

Le crime de Choisy-le-Roi

Les recherches faites pour retrouver le corps de la petite Martin ont enfin abouti. Les scaphandriers qui depuis trois jours sondaient la Seine ont retrouvé le cadavre de la petite Martin.

Le cadavre était enfoui dans la vase à trois mètres de profondeur et à cinq mètres du bord ; elle portait au cou des marques de strangulation, la langue pendait un peu en dehors de la bouche. L'assassin s'est servi, pour étrangler sa victime, de la cravate noire que cette dernière portait au cou.

Le corps a été enveloppé dans une capote de sergent de ville et immédiatement transporté à la morgue.

La reconnaissance du corps de la petite Martin a eu lieu lundi à la morgue par le père de la victime. La scène a été des plus émouvantes. Le docteur Thoinot, médecin légiste, n'a pas pratiqué l'autopsie du cadavre qui a été placé dans un appareil frigorifique, parce que la justice prévoit une confrontation prochaine. On va en effet arrêter un nommé Planteau dit « le Chacal », sur lequel pèsent de graves soupçons.

Petites nouvelles

Une dépêche du Caire au *Morning Post* dit que le khédive a décidé de visiter l'Europe au mois de juin ou de juillet. Il n'a pas encore décidé si l'Angleterre sera ou non comprise dans les pays qu'il visitera, mais il a définitivement résolu de visiter Paris.

M. le président de la République a commué la peine du soldat Javaudin, récemment condamné à mort, en cinq ans de travaux publics.

M. Bejot, président de la Société des chasseurs, vient d'adresser à M. le ministre de l'Agriculture une lettre où il lui demande, au nom des six mille chasseurs qui en font partie, et des sociétés de chasse adhérentes, de revenir sur l'autorisation qu'il a donnée pour le transport des caïlles en transit à travers la France.

M^{me} veuve Aubert, née Léocadie Challemeil-Lacour, sœur de l'ancien président du Sénat, est morte à Paris. Elle était âgée de 76 ans.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire-secondaire

Nous recevons la communication suivante :

Assemblée générale de Lyon

Les membres de la « Société contre les Accidents et la Diffamation » (1) dont le siège est à Toulouse, sont informés que l'Assemblée générale sera tenue, sous la présidence d'honneur de M. le Recteur de l'Académie de Lyon et de M. l'Inspecteur d'Académie du Rhône, le samedi 8 avril prochain à 2 heures de l'après-midi, dans l'Amphithéâtre de la Faculté de Droit, quai Claude-Bernard, à Lyon.

Des places spéciales seront réservées aux Universitaires non adhérents.

Ordre des travaux :

A 10 heures du matin : Réunion du Comité Central ;

A 2 heures de l'après-midi : Assemblée générale ;

A 5 heures, Conférence, par M. Emile

Chauvelon, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris, rapporteur général du Congrès des Membres de l'Enseignement secondaire.

A 7 heures du soir : Banquet.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, etc.

H. BARRIÉTY

Directeur d'école,

Président du Comité cantonal de Salviac.

(1) La Société contre les Accidents et la Diffamation compte à cette heure plus de vingt mille membres de l'Enseignement primaire et secondaire.

Au Congrès des Sociétés savantes

A ce Congrès, dans la section scientifique, notre compatriote M. le docteur Aymard, de Limogne, de la Société de spéléologie, communiquera le travail suivant : Etude de la commune de Limogne (Lot) et du pays environnant, au point de vue géologique, hydrologique, spéléologique et préhistorique.

Caisse nationale postale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de mars 1899

Versements reçus de 1102 déposants, dont 218 nouveaux	212,657 21
Remboursements à 756 dép.	
dont 95 pour solde	166,038 61
Excédent des versements	46,618 60

Le Directeur des Postes et des télégraphes, MOREL.

Faux Billets de Banque

On signale la circulation de faux billets de 100 francs.

Les remarques suivantes, qui ont été faites sur l'un de ces billets, mettront nos lecteurs à même de les reconnaître :

Le papier est plus léger, moins résistant aux froissures, et n'a pas l'appât du papier authentique.

Le papier du billet authentique porte, au recto, un gaufrage en creux qui se reproduit en relief au verso ; dans le billet faux, ce gaufrage n'existe que sur les bords ; on pourra remarquer qu'il manque dans les blancs ménagés pour les filigranes.

Les filigranes représentant les têtes de Cérès et de Mercure sont informes et peu visibles.

L'ensemble du dessin reproduit bien le billet authentique, mais l'impression est plus pâle.

Les figures, les lettres, ainsi que le cartouche bleu sur lequel se détachent, en lettres blanches, les pénalités édictées par la loi contre les faussaires, manquent de netteté.

Dans la légende de tête du billet : « Banque de France », le jambage de droite de la lettre U présente une lacune vers le milieu.

Enfin, les chiffres sont plus empâtés et la signature « Billotte » porte un point sur l'i beaucoup plus accentué que dans le billet authentique.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la publication de plusieurs articles.

CAHORS

Société nationale des gaz liquéfiés

AVIS DE CONVOCATION

Les souscripteurs des actions de la Société anonyme, en voie de formation, dite *Société nationale des Gaz liquéfiés* sont convoqués, par les fondateurs, en première assemblée générale constitutive pour le jeudi, 13 Avril courant, à deux heures de relevée, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Ordre du jour :

1^o Vérification et reconnaissance de la déclaration notariée de souscription et de versement ;

2^o Nomination du Commissaire chargé de faire un rapport à la deuxième assemblée générale sur les apports et sur les avantages particuliers stipulés par les statuts.

Au 7^o

M. Leconte, capitaine au 7^e d'infanterie, est promu chef de bataillon et effectif au 132^e, comme major.

M. Paris, lieutenant au 142^e est promu au grade de capitaine et affecté au 7^e de ligne.

MM. Stoumpff, Massoubre et Gervaise, sous-lieutenants au 7^e, sont promus au grade de lieutenant et maintenus au corps.

Perdu

Il a été perdu dimanche dernier, rue du Lycée, un petit volume in-12, imprimé en

1674 et relatif à des Instructions et règlements de l'Evêché de Cahors.
Prière de rapporter ce volume au bureau de police.

Théâtre

La troupe Lanne et Cie a donné hier sur notre scène une représentation des *Ptites Michu*. L'interprétation a été en général, très suffisante. Malheureusement pour la troupe, la salle était presque vide: Frais déduits, le Directeur a tout juste empoché 79 francs!!!

Cahors n'est décidément pas une ville de ressources pour les troupes théâtrales!

Mort subite

Le nommé Mespoulet Auguste, natif de Saint-Cernin, canton de Lauzès, âgé de 72 ans, qui était venu à Cahors pour affaires, est tombé à midi et demi, dimanche, sur le Pont-Neuf. Relevé immédiatement, il a été transporté sans connaissance à l'hospice par les soins de la police.

Au moment où on le plaçait dans un lit, il a rendu le dernier soupir.

La famille du défunt a été prévenue immédiatement.

Incendie

Samedi soir, vers quatre heures, un incendie s'est déclaré dans l'habitation de M. Célestin David, propriétaire au lieu de Linas, commune de Cahors.

La famille David, s'étant rendue ce jour-là pour affaires à Cahors, ce n'est qu'à son retour, vers six heures, qu'elle a connu le malheur qui la frappait.

L'immeuble a été totalement détruit, malgré les secours des habitants du hameau de Bessières, près la Larosière.

Les causes de ce sinistre sont inconnues. Les pertes sont couvertes par une Compagnie d'assurances.

Arrestations

La police d'Agen a arrêté samedi dernier les nommés Jean Restes, âgé de 21 ans, garçon de café à Cahors et Place, âgée de 21 ans, fille soumise, évadée il y a quelques jours d'une maison hospitalière de notre ville, en vertu de mandats d'amener délivrés par M. le juge d'instruction de Cahors.

Mis aussitôt à la disposition de M. le procureur de la République, ce couple a été dirigé sur Cahors où il a été écroué au Château du roi.

Ils ont à répondre: la fille Place, de vol et Jean Restes, de complicité de vol.

Foire du 1^{er} Avril

La foire de Cahors de samedi dernier a été assez importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants:

Bœufs gras, de 28 à 32 fr. les 50 kilos; attelages, cours des derniers marchés.

Porcelets, de 20 à 40 francs la pièce selon grosseur.

Moutons gras, de 55 à 60 c. le kilo; agneaux, de 65 à 75 c. le kilo, selon qualité; brebis pour l'élevage, au cours des derniers marchés.

Blé en vente, 260 hectolitres, vendus 190, prix moyen, 18 fr. l'hectolitre; maïs en vente, 120 hectolitres, vendus 105, prix moyen, 12 fr. l'hectolitre.

Poulets et volailles grasses, de 75 à 80 c. le demi-kilo; dindes, 70 c. le demi-kilo; lapins, 45 c. le demi-kilo; pommes de terre, de 6 à 7 fr. l'hectolitre; pommes fruits, 7,50 les 80 litres; œufs, de 50 à 55 c. la douzaine.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mars dernier pour la boucherie:

Bœufs 72, pesant 45,381 kilos; vaches 32, dont 25 pour la troupe, pesant 13,078 kilos; veaux 149, pesant 13,570, kilos; moutons 766, pesant 22,051 kilos; porcs 34, pesant 4,602 kilos; soit au total 1,053 animaux de races et de qualités diverses, qui ont été livrés à la consommation.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 6 avril 1899

Naissance

Vaurez Marie-Louise-Marguerite-Gabrielle, rue Hauteserre.

Delmas Jean-Pierre, rue Labarre, 2.

Quercy Elisa, à Cavaniés.

Publications de Mariages

Sabatié Firmin-François, cuisinier et Borie Marie, tailleur.

Miquel Louis-Pierre, cultivateur et Bru Marie-Rose, sans profession.

Mariage

Viala André-Joseph, dit François, sellier bourrelier et Combebias Rosalie, dite Anaïs, sans profession.

Décès

Cazal Jeanne, Vve Arnaud, blanchisseuse, 71 ans, rue Pèlegri, 12.

Viala Jean, entrepreneur-maçon, 85 ans, rue des Badernes, 5.

Dajeau Guillaumette, Vve Labro, 77 ans, sans profession, rue Labarre, 48.

Jouanil Marie, épouse Daillet, 67 ans, sans profession, rue Clément-Marot.

Bédriès Pétronille, Vve Barreau, 76 ans, sans profession, rue du Four-Sainte-Barbe, 15.

Mespoulet Auguste, cultivateur, 72 ans, à l'hospice.

Calmels Clément, célibataire, 18 ans, à l'hospice.

La Bicyclette GLADIATOR

est une vraie source de joie pour le cycliste qui la possède. D'une solidité et d'une douceur de roulement parfaites, c'est la vraie machine du touriste. Son prix de 275 francs (mod universel) met « la Gladiator » à la portée de tous. Agents autorisés de Gladiator: M^{me} veuve Peyrus, à Cahors, M. Chartron, à Figeac.

Arrondissement de Cahors

SAINT-DENIS-CATUS. — Incendie. — Un violent incendie a détruit dix hectares de bois dans la propriété de M. Calmels, à la Garnonne, commune de Saint-Denis.

Une centaine de voisins, après quatre heures d'une lutte acharnée, ont pu circonscrire le feu.

Ce sinistre est dû à l'imprudence d'une personne qui a voulu détruire une haie par le feu.

Les pertes sont considérables.

Il n'y a aucune assurance.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Pendu. — Dimanche, les habitants du mas de Cinq, commune de Camburat, ont été mis en émoi par la nouvelle du suicide de M. Emile Lacroix, âgé de 41 ans, célibataire, garçon pharmacien. L'un deux, ayant pénétré dans la grange de ce dernier, l'a trouvé pendu à une poutre. Il s'est empressé de couper la corde, mais le malheureux avait cessé de vivre.

Il paraît que Lacroix ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales et que, de plus, il avait du chagrin de voir sa pauvre mère gravement malade.

La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

— **Syndicat agricole.** — Une réunion générale aura lieu dimanche prochain 9 avril, à deux heures du soir, à l'hôtel de ville, salle de la justice de paix. Tous les agriculteurs et viticulteurs de la région qui désirent en faire partie sont invités à se faire inscrire ce jour-là.

— **Station des haras.** — MM. les propriétaires qui désirent présenter leurs animaux aux concours de 1899, devront les faire inscrire pendant le cours de la monte, par le palefrenier sur une liste déposée à cet effet à la station d'étalons, avenue Gambetta. Le palefrenier y apposera un numéro d'ordre, qui sera celui de la présentation sur le lieu du concours.

— **Bal.** — Comme nous l'avons annoncé dernièrement, c'est dimanche prochain 9 avril que la Société musicale les Artisans-Réniss donnera son grand bal annuel dans la salle Saint-Fargeau. Vu le grand nombre de cartes déjà prises, le succès est certain. Un brillant cotillon clôturera cette belle soirée dansante.

— **Accident.** — Deux jeunes gens de la commune d'Aynac, les nommés Olivier Claret et Adrien Escassut, se rendaient à la foire sur un charretton attelé d'un cheval, lorsque, arrivé au point de la route de Bio l'animal se cabra, renversa le véhicule et projeta nos deux voyageurs sur le parapet du viaduc avec une telle violence, qu'Escassut a reçu à la tête une blessure très grave, et Claret a eu le bras droit brisé au coude.

L'amputation de ce bras a été jugée nécessaire.

LEYME. — M. le professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique à la mairie de Leyme, le 9 avril courant, à 9 heures du matin.

Sujet: Amélioration dans la culture des plantes et l'élevage du bétail.

MOLIÈRES. — M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole à la mairie de Molières, le 9 mars courant, à 2 h. 1/2 du soir.

Sujet: Emploi judicieux des engrais et des semences sélectionnées.

GORSES. — Incendie. — Un incendie, dû sans doute à l'imprudence de quelque chasseur, s'est déclaré dans un bois de chênes appartenant à M. Souillac, conservateur des hypothèques.

Plusieurs hectares ont été la proie des flammes.

Grâce à de prompts secours, on a pu éviter un désastre et sauver les bois attenants.

SAINT-MÉDARD-NICOURBY. — Accident évité. — Deux ouvriers, les nommés Laporte Joseph et Meignel Jean, ayant à émonder des châtaigniers hauts d'une douzaine de mètres, et d'une circonférence égale, étaient occupés à couper les branches inutiles, lorsque celle sur laquelle se tenait le sieur Meignel fit entendre des craquements inquiétants. Il saisit une branche supérieure, mais celle-ci céda à son tour. Laporte, voyant le danger, parvint, avec une rare présence d'esprit, à saisir son camarade par les habits, au risque d'être entraîné lui-même, et il eut le bonheur de sauver son compagnon d'une chute certaine.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Noyé. — Ces jours derniers, la veuve Toumis, propriétaire à Gramat, était allée à la foire de cette ville, laissant à la maison son fils Augustin Toumis, âgé de 24 ans.

Quelle ne fut pas sa surprise lorsque, le soir, en entrant chez elle, cette pauvre femme constata que son fils s'était noyé dans la citerne de la maison. On suppose que l'infortuné Toumis, ayant eu besoin d'eau, est allé à la citerne pour en puiser, mais qu'ayant été pris de vertige ou ayant glissé, il est tombé dans la mare dans laquelle il y avait environ deux mètres d'eau. Dans tous les cas, toute idée de crime ou de suicide doit être écartée.

Les constatations ont été faites par la gendarmerie de Gramat.

GRAMAT. — Puits de Padirac. — Nous n'entreprendons pas de faire la description de ce gouffre qui porte le nom de puits de Padirac, sis à 10 kilomètres de Gramat. Cette merveille souterraine où se trouvent une rivière navigable sur un parcours de 2 kilomètres 500 et 7 laes, flanqués de 29 cascades, à une profondeur de 102 mètres au-dessous du sol, parfaitement aménagée aujourd'hui pour en opérer la descente par un escalier très confortable, a été décrite par le grand explorateur Martel, par tous les grands journaux de Paris et toutes les publications illustrées de la capitale. Il nous paraîtrait donc téméraire d'insister à ce sujet.

Qu'il nous suffise, pour aujourd'hui,

d'annoncer que ledit puits, avec le concours de la société qui a pour président M. Martel, va être inauguré avec une grande solennité, sous la présidence de M. Leygues, ministre de l'instruction publique, accompagné d'un grand nombre de membres de l'Institut; ces messieurs seront vraisemblablement reçus par M. de Verninac, sénateur du Lot, vice président du Sénat, à l'hôtel Carbois, à Alviernac, où un banquet de 80 à 100 couverts a été commandé.

A l'issue de ce banquet, le cortège se dirigera vers le gouffre de Padirac.

Une heureuse Innovation

Que ne fait pas l'industriel moderne pour plaire au consommateur, son véritable enfant gâté!

Nos fabricants s'ingénient à le satisfaire, mais je crois que la palme doit rester au « **Chocolat Poulain** » qui par une combinaison véritablement nouvelle et curieuse vient de trouver le moyen d'abonner gratuitement tous ses consommateurs à la magnifique « **Revue Parisienne** » qui paraît actuellement et se vend partout en librairie 1 fr. le N^o.

Pour avoir des renseignements détaillés, demandez à vos fournisseurs ordinaires ou écrivez au « **Chocolat Poulain** », Usine de la Villette, à Blois (Loir-et-Cher).

BULLETIN FINANCIER

Après un début plutôt ferme, des ventes se sont produites sur quelques valeurs qui ont entraîné l'ensemble de la cote dans un mouvement de réaction.

Le 3 0/0 qui avait ouvert à 101 95 revient à 101,90 dernier cours; le 3 1/2 0/0 a baissé de 10 centimes à 103,60 sur la clôture précédente, l'amortissable finit à 100,45.

La Banque de France cote 4,040 dernier cours.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 750, le Crédit Lyonnais à 895; le Comptoir National d'Escompte fait 605, la Société Générale 582, la Banque des valeurs industrielles 227. Le Suez reste à 3,795 après 3,812 au plus haut.

Les Chemins français finissent, le Lyon à 1,960, le Nord à 2,165 et l'Orléans à 1,875.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure qui avait inscrit 61 premier cours, reste à 60 en clôture; l'Italien finit à 94,55; le Turc D fait 22,70, la Banque Ottomane 565; le Portugais recule de 27,20 à 26,80. Le Russe 3 0/0 1891 s'est traité à 94.

Au comptant, les actions des chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse se négocient à 484.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE
TROISIÈME PARTIE

Le contrat
III

Quelques minutes se passèrent dans un silence si complet qu'on entendait distinctement le battant d'une petite pendule de boules sur la cheminée.

Henri Soulac n'osait plus parler, de peur de laisser percer son émotion ; il n'osait même plus lever les yeux sur le père d'Ariane, de crainte que celui-ci ne lut son appréhension dans son regard.

— La porte s'ouvrit. Le valet de chambre parut.

— Monsieur a sonné ?

— Dites à Louise de prier Mlle de Millanges de venir me parler.

— Oui, monsieur.

Le domestique disparut et le même silence retomba sur les deux hommes.

M. de Millanges s'était levé et était allé jusqu'à la fenêtre... Il regardait les petits arbres dépouillés plantés sous les fenêtres et que le vent faisait aller et venir comme des pantins.

Il regardait la buée qui coulait le long des vitres, goutte à goutte, comme des larmes, et cet aspect triste des choses du dehors augmenta la mélancolie qu'il avait dans l'âme.

Ils auraient pu être si heureux, sa fille et lui ! Pourquoi fallait-il que cet amour fatal, cet amour maudit ?...

Henri Soulac, resté sur sa chaise, la tête dans ses mains, avait d'autres pensées.

Il redoutait positivement la venue de la jeune fille. Il revoyait les regards qu'elle lui avait jetés déjà ; il entendait à nouveau les paroles sanglantes, à double sens, dont elle l'avait cinglé dans une précédente entrevue.

Et si elle avait appris de nouveaux détails depuis ? Si ses soupçons s'étaient fortifiés ?... Oh ! si elle pouvait ne pas venir ?

Il le souhaitait maintenant, et sa crainte était telle qu'il était prêt à se lever, à prendre congé de M. de Millanges, quand on heurta doucement à la porte.

Il se dressa en sursaut d'instinct, l'effroi aux tempes.

M. de Millanges quitta la fenêtre et demanda :

— C'est toi, Ariane ?

— C'est moi, mon père.

— Entre.

La porte s'ouvrit, et Mlle de Millanges parut.

Ariane, croyant son père seul, s'avança pour l'embrasser ; mais, à ce moment, elle vit Henri Soulac et eut un mouvement de répulsion et de recul, comme lorsqu'on se trouve tout à coup devant quelque animal immonde.

Le jeune homme eut l'air de ne pas s'en apercevoir et s'inclina jusqu'à terre pour saluer. Mlle de Millanges répondit par une sèche inclination de tête. Elle était en peignoir, les cheveux un peu en désordre, mais ce négligé lui allait à ravir, et il y avait dans ses yeux une telle flamme que le négociant du quai des Chartrons en frémit tout entier. Oh ! oui, elle était belle, et il l'aimait !

M. de Millanges fit un signe à sa fille de s'approcher.

— Nous avons à te parler, mon enfant, monsieur et moi.

Les yeux de la jeune fille se portèrent sur Henri Soulac qui pâlit et baissa les paupières. Ariane répondit :

— Je vous écoute, mon père.

— Nous venons de décider, monsieur et moi, dit le vieillard, dont la voix tremblait, que ton mariage se ferait le plus tôt possible.

La fille jeune eut un sursaut effaré.

— Mon mariage ? s'écria-t-elle. Quel mariage ? Je n'ai jamais dit que je voulais me marier.

— Ce mariage, dit le père, est devenu plus indispensable que jamais après ce qui vient de se passer.

— Et que s'est-il donc passé d'extraordinaire ? demanda Mlle de Millanges d'un ton où il y avait de l'ironie et de la raillerie.

— Tu le sais bien, dit le père ; M. de Cordouan a pu s'évader de sa prison, et sa fuite va occasionner contre toi, contre nous, de nouvelles calomnies.

— On dira, dit Ariane qui frémissait toute, on dira ce qu'on a déjà dit, que je l'aime et que c'est pour moi qu'il s'est évadé.

On dira cela et bien d'autres choses.

Et bien ! mon père, on dira la vérité, et je serai fière de l'entendre dire.

Et la jeune fille regarda d'un air de défi Henri Soulac qui courbait la tête.

M. de Millanges eut un geste d'écrasement et de douleur.

— Ariane ! s'écria-t-il.

— D'ailleurs, poursuivit la jeune fille, pour me marier, il me faut un époux.

— Le rival d'Edgar fit un pas en avant.

— Je n'ai jamais cessé, mademoiselle, fit-il d'une voix tremblante, à peine perceptible, de briguer l'honneur d'être votre époux.

Ariane toisa le jeune homme des pieds à la tête d'un air de mépris souverain.

— Vous ? dit-elle. C'est vous qui me poursuivez encore ?

— C'est moi qui ai le malheur ou plutôt le bonheur de persister à ne pouvoir pas vivre sans vous.

Mlle de Millanges le regarda fixement et dit :

— Je serai votre femme, mais à une condition.

— Laquelle ? fit précipitamment Henri Soulac. Je suis prêt à souscrire à toutes.

(A suivre).

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN
DEUXIÈME PARTIE
IV
DISSENSIONS INTESTINES

Joseph les considéra avec une compassion méprisante :

— Mes pauvres enfants, m'est avis que vous n'avez pas inventé la poudre. Une supposition que le gendarme entrerait dans notre famille... Il y eut une exclamation générale d'étonnement...

— L'orateur appuya :

— Oui, puisqu'il vous faut mettre les points sur les *i*, supposez que Philippe Hattier devienne doublement notre beau-frère...

— Et comment !...

— Parbleu en épousant notre plus jeune sœur et en mariant la sienne, — la belle dentelière...

Ah ça ! s'écria la grande fille, tu ne goguenardais donc pas, dernièrement en dinant quand tu nous parlais de deux noces.

— Je ne goguenarde jamais, répliqua l'ainé des Arnould, quand il s'agit d'assurer ma tête

sur mes épaules. Même j'avais songé à toi pour convoler avec ce fringant des fringants. Mais j'ai renoncé à cette idée... Une gaillarde de ton caractère et un luron de son calibre ne valent rien pour le conjugo. Vous finiriez par vous avaler tout les deux comme le dogue et le loup que cite la légende.

La Florence au contraire lui ira comme un gant. C'est friand, gentil, mignonnet.

De tout temps, les tambours-majors ont râlolé de ces poulettes... Avez-vous remarqué compères, de quelle façon notre officier mirait et admirait la minette, lorsque celle-ci quasi morte se raidissait sur la chaise qu'avait approchée le saltimbanque de la place.

— Je l'ai remarqué, fit Marianne.

— La Florence, non plus, quand elle les a ouverts, n'a pas mis les yeux dans sa poche. C'est une fine mouche quoiqu'elle ne paie pas de mine : elle vous a gratifié le galant d'un merci qui lui a paru plus doux que du miel. Ces petites filles à qui l'on donnerait le bon Dieu sans confession, un instant leur en apprend plus dans la science de notre mère Eve, que Catinette la blanchisseuse n'en sait depuis son premier gendarme !

Es-tu sûre de ce que tu avances ? s'informa la veuve.

— Allez, la mère, on a des bons yeux je vous dis que nos deux tourtereaux s'adorent. L'essentiel est qu'ils ne roucoulent pas trop longtemps. D'ailleurs votre future bru m'aidera à abrégier les bagatelles de la porte...

— Ma future bru ?

— Hé ! oui, la sœur de votre gendre...

— Tu comptes sur la Denise

— Elle est ma dévotion. A nous deux nous mènerons les choses tambour battant. C'est comme si M. le curé avait publié les bans au prône, vous pouvez plumer les volailles et commander les violons... A présent, une fois les deux noces célébrées, nous dormons sur toutes nos oreilles... Si jamais le lieutenant découvre le pot-aux-roses, ce n'est pas lui qui conduira à la guillotine toute sa nouvelle famille... Je dis « toute », — et l'orateur souligna le mot avec intention marquée, — parce que la Benjamine serait de la danse, bien entendu. Celle-là, nous ne ferions pas la bêtise de l'innocenter. Elle a vécu avec nous, elle mourrait avec nous... Qui diable prouverait qu'elle n'est pas coupable, — aussi coupable que vous et moi ?...

— Sacrédiennne ! interrompit François avec enthousiasme, tu es mâle ! C'est superbe !...

— Possible, opina Sébastien ; mais c'est égal, tu ne nous dis pas qui de nous épousera la belle dentelière...

— Celui qui lui plaira davantage. Elle choisira.

— Librement !

— Librement.

La grande fille hochait le front :

— Je connais la princesse du pavillon du garde.

— Eh bien ?

— Elle vous rebutera tous les trois.

— Voilà où tu te blouses, mon ange, reprit Joseph d'un air narquois. Je me charge de la décider à faire un choix :

— Par quel moyen ?

— Bichette, si quelqu'un t'interroge là-dessus, tu répondras que tu n'en sais rien.

Ensuite s'adressant aux jumeaux, l'ainé des Arnould ajouta :

— Ainsi, c'est convenu, on ne chicanera point après la décision de la fille de l'ancien hussard, et cette décision sera acceptée par les deux d'entre nous qui n'auront pas eu de chance, sans colère comme sans rancune.

Sébastien se pencha à l'oreille de François :

— Pas possible ! faut qu'il soit diantrement assuré que c'est lui qu'elle choisira.

— Va bien répartit l'autre avec conviction, il arrivera un moment où on lui réglera son compte. Postérieurement, on s'arrangera à la poigne ou à l'amiable...

Joseph, qui n'eut pas l'air de s'apercevoir de ce colloque, insista :

— Est-ce topé ?

Les cadets hésitèrent. Un coup d'œil de Marianne les décida :

— C'est topé, déclarèrent-ils à l'unisson.

Les trois frères se frappèrent dans la main comme des maigrons qui concluent un marché. Puis François hasarda :

— A présent que l'on est d'accord, si l'on buvait un coup, histoire de rire un brin ?

Joseph ne releva pas la proposition insidieuse.

— J'aurai besoin de vous, ce soir, commanda-t-il du ton d'un général d'armée. François surveillera la route de Neufchâteau et Sébastien celle de Mirecourt.

(A suivre).

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux

— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

EN 20 JOURS
GUERISON RADICALE de l'Anémie
Par l'ÉLIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Seul Produit autorisé spécialement.

Pour Renseignements, s'adresser chez les **SŒURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS**
GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris.

En vente dans toutes les Pharmacies

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

Seules des **Pielles d'Ulceres vari, vieux dits incurables.**

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine au « dév. » pas du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

MENORMAND, Médecin, ancien Aide-Major de l'Hôpital St-Vincent, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Bibliographie
LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 2 avril 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Théodoro Cahu : La sonnette du diable. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Pontevrez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Aimée Fabrégue Crucifix (suite). — V^o Nacla : Tribly.

Le Musée des Familles (66^e année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} Avril 1899 :

Scènes de la nature, par N. Karazine. — L'idée de Ghislaine, par B. Neullies. — La caricature et les caricaturistes, par E. Bayard. — Les aînés de Gascogne, par H. D. Bornier. — Les triomphes de Johan Olsen, par Daffry de la Monnoye. — La soirée Pioche, par Guydo. — Les Nécrophores, par J. H. Fabre. — Gaîtetés du mois, par Willy.

Illustrations par Karazine, Guydo, Sarmes, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 19. — 6 avril 1899.

Filloul de Napoléon (Cap. Danrit). — La Troupe de Don Galaor (E. Dupuis). — Tour manqué (Tante Nicole). — Quand même !... (G. des Brulies). — Le secret de Likaël (Eymet). — Boîte aux lettres — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, Birch, F. Birs, R. Limochers, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1375^e livraison (8 avril 1899).

Excursions de vacances, par Louis Rousselot. — Le problème des sources du Nil. — Un neveu à héritage, par Roger Dombre. — Les secrets de la prestidigitation : Cartes et foulard, par St-J. de l'Escap.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET
Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU
65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

UN VIEUX MARIN donne gratuitement, par reconnaissance et dans un but humanitaire, à tous ceux qui souffrent, les recettes et les secrets de l'HÉRITAGE DES NONNAINS auxquels il doit la vie. Après avoir essayé tous les remèdes connus, la bienfaisante méthode l'a délivré de plusieurs maladies incurables contractées pendant sa longue carrière.

Il assure ainsi la guérison radicale et complète de toutes les maladies causées par les VICES DU SANG : **Dartres, Boutons, Démangeaisons, Eczéma, Rhumatismes, Asthme, Bronchite, Goitre, Maladies de l'estomac, de la poitrine et de la vessie, Maladies secrètes, Maladies du cuir chevelu, Ténia, etc.** Ecrire L. GERVAT, 30, rue Ferrandière, LYON, qui enverra explications gratis.